



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 25210

Texte de la question

Dans le cadre des débats sur le renforcement de la sécurité routière, M. Claude Evin attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'importance qui devrait être accordée à la formation des conducteurs au-delà de l'examen du permis de conduire. La mise en place d'un véritable système de remise à niveau régulière permettrait sans doute de mieux prévenir les accidents et de lutter plus efficacement contre les comportements dangereux en confortant une éducation permanente à l'usage de la route. Il lui demande donc de lui indiquer l'état des réflexions et des propositions qui existent en ce domaine.

Texte de la réponse

En application des décisions du comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 26 novembre 1997 relatives au développement d'une formation continue post-permis des conducteurs, la direction de la sécurité et de la circulation routières a, dès juillet 1998, engagé les préfetures à expérimenter des rendez-vous d'évaluation destinés aux conducteurs novices et des rendez-vous de perfectionnement pour les conducteurs expérimentés. Une trentaine de départements se sont portés volontaires pour expérimenter ces stages de formation post-permis. Ce nombre n'est pas limitatif et d'autres départements peuvent encore faire acte de candidature. Un cahier des charges servant de référentiel pour ces rendez-vous a été réalisé en concertation étroite entre l'administration et les organisations professionnelles, précisant le contenu et l'organisation des rendez-vous ainsi que la formation spécifique des formateurs chargés de les animer. La labellisation des organismes assurant ces formations post-permis sera fondée sur le respect de ce cahier des charges. La direction de la sécurité et de la circulation routières et les préfets concernés procèdent actuellement à la mobilisation de tous les partenaires nationaux et locaux susceptibles de s'engager dans ces actions de formation (organisations professionnelles, associations de formateurs, assureurs, entreprises, collectivités locales). Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation précise et d'un bilan après un an de fonctionnement afin d'en tirer les enseignements utiles.

Données clés

Auteur : [M. Claude Evin](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25210

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 884

Réponse publiée le : 28 juin 1999, page 4002